

## La confession de foi dans nos Églises

Au printemps dernier, la commission de théologie de l'ACAT vous a annoncé une série d'articles sur les différentes traditions chrétiennes. Cette série a comme objectif d'aider les groupes et régions à mieux vivre l'œcuménisme à l'ACAT (voir fiche 1.10.5, « Introduction à une série de fiches... », mai 2008).

Après un premier article sur la table du Seigneur, nous sommes heureux de vous présenter le deuxième sur la confession de foi dans les trois principales traditions du Christianisme.

### Une identité chrétienne

Les Chrétiens ont très tôt appelé « confesseurs /témoins » ceux qui affirmaient, souvent au prix de leur vie, leur foi devant les autorités de l'Empire Romain ou devant la foule, ceux qui n'avaient pas honte ni peur d'affirmer que Jésus-Christ était leur Seigneur. Ils se sont approprié un terme qui appartenait au langage courant.

En effet, le mot « confession » dérive du verbe latin « confiteri » qui appartient au vocabulaire juridique. Il signifie étymologiquement décliner son identité ou rendre compte de ses actions. Il s'agit donc d'un témoignage ou d'une déclaration qui concerne et engage celui qui l'exprime.

### Une proclamation publique de la foi

Par extension le terme de confession a été étendu à toute déclaration, proclamation ou explication publique de la foi. Les confessions de foi ont pour but d'exposer les fondamentaux de la foi. Elles apparaissent le plus souvent dans des moments de troubles, de discussions, de luttes dans les Églises entre des gens qui ont des compré-



hensions différentes, voire opposées, du message évangélique.

### Une place dans la liturgie

Nous pouvons placer dans cette catégorie , **les symboles œcuméniques**, datant des 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> siècles, communs à tous les Chrétiens, catholiques, orthodoxes et protestants : **le symbole des apôtres, le symbole de Nicée - Constantinople.**

Depuis leur existence, ces confessions de foi font souvent partie de la liturgie chrétienne.

#### **Dans le catholicisme :**

La « présentation générale du missel romain » (1978, § 43-44) précise :

Le symbole ou profession de foi, dans la célébration de la messe, vise à ce que le peuple acquiesce et réponde à la Parole de Dieu qu'il a entendue dans les lectures et par l'homélie, et se rappelle la règle de foi avant de commencer à célébrer l'Eucharistie.

Le symbole doit être dit par le prêtre avec le peuple, le dimanche et les jours de solennité ; s'il est chanté, se sera habituellement par tous, ou bien en alternance.

Dans la pratique, « le symbole des apôtres » est actuellement le texte le plus utilisé, mais on constate ici ou là la volonté de ne pas oublier le symbole de Nicée-Constantinople. A noter aussi que le texte de la rénovation de profession de foi baptismale, prévue pendant la veillée pascale, est parfois utilisé le dimanche. Le texte est un dialogue entre le prêtre et l'assemblée qui reprend les termes du symbole des apôtres. Le recours au chant est plus rare mais la pratique existe.

#### **Dans le protestantisme :**

La confession de la foi occupe dans le culte dominical une place importante. Elle se situe avant ou après la prédication. Si l'on utilise un texte traditionnel, le symbole des apôtres est le plus utilisé. Depuis quelques années maintenant, l'habitude est prise de varier les textes par lesquels la communauté proclame sa foi. A noter que dans l'Église Réformée de France, la liturgie ne prévoit pas de confession de foi lorsque la Sainte Cène est célébrée : la participation au repas du Seigneur est considérée comme étant en elle-même une confession de foi.

Au temps de la Réforme du 16<sup>e</sup> siècle, les principaux textes qui rendent compte de l'expression de la foi sont, pour les Luthériens la Confession d'Augsbourg, et pour les

Réformés en France la Confession de la Rochelle.

#### **Dans l'orthodoxie :**

Le Credo ou symbole de Nicée-Constantinople (381) reçu de la tradition ecclésiale, est le texte normatif et imprescriptible énonçant les grandes vérités de la foi chrétienne, concernant la Trinité, le Christ, l'Église. Sa récitation par le peuple « gardien de la foi », dans la liturgie eucharistique et à l'office du baptême, constitue la confession de foi habituelle, de dimension personnelle et communautaire. Les dogmes se comprennent surtout à la lumière de la liturgie. La liturgie eucharistique, qui intègre dans ses hymnes les confessions de foi des Pères et des Conciles, est considérée comme la synthèse de toute la réflexion théologique et de l'expérience spirituelle.

D'autres confessions de foi sont reconnues dans les définitions dogmatiques, d'une autorité irrévocable, fixées par les sept Conciles œcuméniques (du 4<sup>e</sup> siècle au 8<sup>e</sup> siècle) et à un moindre degré, dans les textes dits « symboliques » définis sur des points doctrinaux particuliers (du 8<sup>e</sup> siècle au 19<sup>e</sup> siècle) par plusieurs conciles généraux, encycliques ou lettres patriarcales.

### **Un tronc commun**

En conclusion, on peut parler d'un tronc acquis une fois pour toutes, commun aux trois traditions du Christianisme et exprimé dans les Symboles œcuméniques. L'attachement à un texte normatif paraît pour tous important, ce qui n'exclut pas une variété dans les pratiques au sein des diverses Églises.